



Présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte administratif 2020 de la Région Centre-Val de Loire

Conformément à l'article L. 4313-1 du Code général des collectivités territoriales

Le budget de la Région Centre-Val de Loire est élaboré dans le cadre d'une procédure budgétaire annuelle ponctuée par des étapes successives :

1. le **débat d'orientations budgétaires**. Il fait l'objet d'un vote (octobre N-1) ;
2. le **budget primitif** est voté après avis du Conseil économique, social et environnemental régional (décembre N-1) ;
3. des modifications sont susceptibles d'être apportées au budget en adoptant un **budget supplémentaire** (juin N) ou une **décision modificative** (octobre N) ;
4. le **compte administratif**, qui rend compte de l'exécution du budget, est adopté l'année suivante (juin N+1 au moment du vote du budget supplémentaire).

Le budget de la Région Centre-Val de Loire comprend des dépenses (charges de fonctionnement, dépenses d'intervention sur les politiques régionales, remboursements liés à la dette) ainsi que des recettes (fiscalité directe et indirecte, dotations de l'Etat, fonds européens, autres recettes).

✓ Des dépenses globalement impactées par la crise

De 2010 à 2019, le budget global de la Région Centre-Val de Loire a augmenté de 45 % pour atteindre, en 2019, plus de 1,4 milliard d'euros. Cette évolution s'explique par l'évolution des compétences régionales avec notamment en 2017 le transfert des transports scolaires et interurbains ainsi que celui des trains d'équilibre du territoire (TET) en 2018. L'exercice 2020 affiche pour la première fois depuis 2012 une diminution des dépenses de fonctionnement de la Région, majoritairement du fait de la réforme de l'apprentissage et d'une diminution des dépenses de formation professionnelle, cette activité étant fortement impactée par la crise sanitaire. Celle-ci a entraîné des dépenses de fonctionnement supplémentaires, notamment dans les domaines des transports, de la santé, du soutien à l'économie, des dépenses de personnel (remplacements dans les lycées) et pour la distribution de masques aux acteurs du territoire.

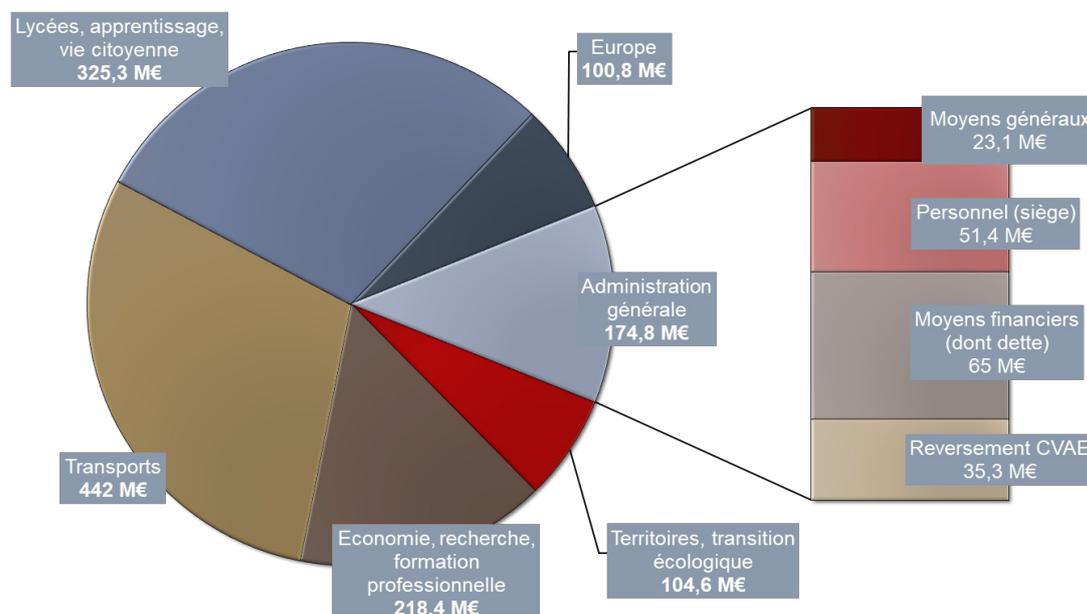
Le budget global de la Région comprend :

- 931 M€ en section de fonctionnement ;
- 435 M€ en section d'investissement.

L'effort d'investissement en faveur du territoire régional reste élevé à 379 M€ (fonds européens compris) pour l'année 2020.

Toutes sections confondues et grâce à une optimisation des ressources, plus de 87 % des dépenses réalisées par la Région Centre-Val de Loire ont été consacrées aux interventions régionales (c'est-à-dire hors « moyens généraux » comprenant notamment les frais de personnel et l'annuité de la dette).

Répartition des dépenses régionales (fonctionnement + investissement) :



Au cours de l'exercice 2020, 442 M€ ont été consacrés aux transports et mobilités durables. C'est le premier budget de la Région Centre-Val de Loire, suivi par celui de l'enseignement, l'apprentissage et la vie citoyenne (325,3 M€) puis l'action économique et la formation professionnelle (218,4 M€).

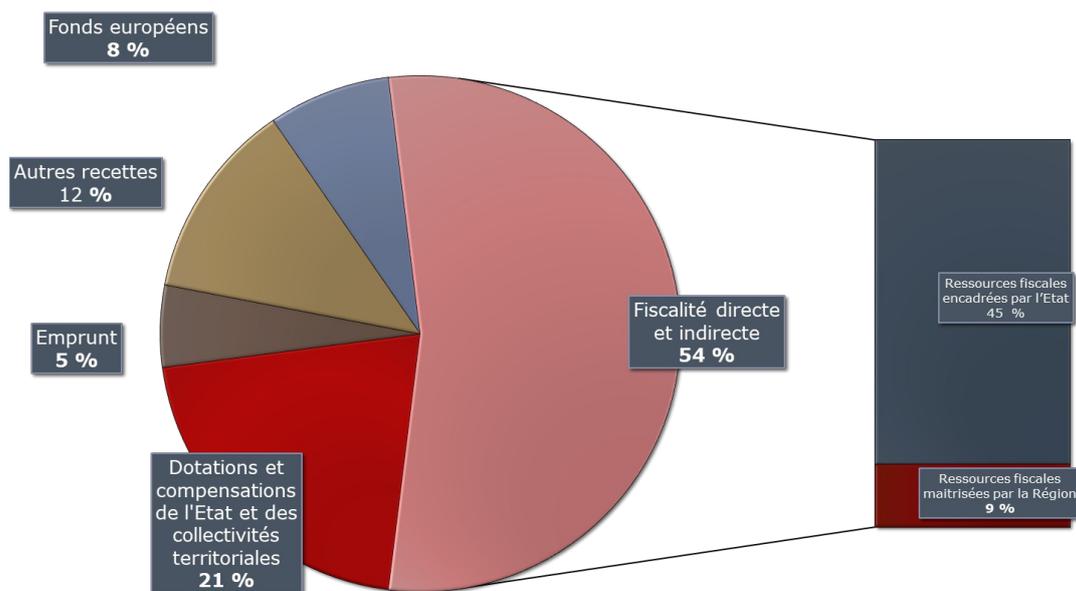
✓ Une baisse des recettes régionales

Toutes sections confondues, les ressources régionales (hors emprunt) ont globalement diminué de 67 M€ (-5%) par rapport au compte administratif 2019. En résumé :

- Les recettes de fonctionnement, les plus sensibles à l'activité économique, ont été durement touchées par la crise. Une baisse conséquente de la consommation a été constatée (-6,6 %), générant un produit de fraction de la taxe sur la valeur ajoutée au niveau garanti de la dotation globale de fonctionnement 2017, conformément à la loi de finances 2017. Sont également corrélées à la consommation cette fois de carburants, les recettes de TICPE « modulation » et grenelle ont enregistré une baisse du fait des confinements et autres mesures. Au même titre, le produit de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation a fortement reculé. Ces trois recettes affichent une diminution de 31,5 M€ par rapport aux prévisions du budget primitif.
- Également, la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a recentralisé la compétence « apprentissage » des Régions vers l'Etat et les branches professionnelles. En conséquence, deux recettes qui finançaient cette politique ont été retirées aux Régions pour un montant de 81,2 M€ pour la Région Centre-Val de Loire. La Région ne gère désormais qu'un fonds de soutien au périmètre limité, financé par France Compétences à hauteur de 6,9 M€ en fonctionnement et 12,1 M€ en investissement. La loi, promulguée pour une mise en application au 1er janvier 2020, a également supprimé la compétence «

aide aux employeurs d'apprentis », à partir du 31 décembre 2019. Néanmoins, une partie des soldes des contrats déjà signés restent pris en charge par la Région, avec un impact budgétaire compensé à hauteur de 4,8 M€ en 2020. Enfin, toujours dans le cadre de cette même réforme, une reprise de 2,9 M€ sur la TICPE a été instituée pour la Région, au motif que celle-ci dépensait davantage que les autres Régions pour l'apprentissage.

Répartition globale des ressources régionales (2020)
(fonctionnement + investissement)
1,36 Md€



En 2020, compte tenu notamment des modifications d'exercice de la compétence apprentissage et de la crise sanitaire, les ressources fiscales de la Région ont diminué (-5%). La part cumulée des ressources encadrées par l'Etat – comprenant dotations et ressources fiscales – représente 66 % de l'ensemble des ressources régionales soit – 4 points par rapport à 2019. L'emprunt représente 5 % des ressources régionales. Le résultat dégagé pour 2020 est par ailleurs de 16,8 M€.

✓ **Une dette optimisée**

La dette « réglementaire » (dette amortissable + CPE) s'établit à 765,4 M€ au 31/12/2020. En agrégeant l'encours des crédits-baux, l'ensemble des engagements financiers de la Région se chiffre à 982,5 M€.

Pour satisfaire à l'équilibre budgétaire 2020, la Région a mobilisé 10 M€ par le biais d'une convention bancaire souscrite à la Caisse d'Epargne sur EURIBOR 12 mois + 0,37 % sur 20 ans. Également, 60 M€ ont été mobilisés en obligataire sur le programme Euro

MEDIUM TERM NOTE. Deux campagnes obligataires ont été menées sur l'année 2020 au cours desquelles cinq émissions obligataires ont été négociées avec deux agents placeurs (HSBC et CACIB) sur des niveaux de spreads en ligne avec les émissions des autres grandes structures (soit en deçà OAT + 0,30 %) :

- 20 M€, taux fixe 0,825 %, maturité 06/2040,
- 20 M€, taux fixe 0,825 %, maturité 06/2041,
- 5 M€, taux fixe 0,00 %, maturité 12/2028,
- 5 M€, taux fixe 0,00 %, maturité 12/2029,
- 10 M€, taux fixe 0,39%, maturité 12/2042.

L'ensemble de ces mobilisations réalisées au taux moyen de 0,58 % permettent d'abaisser une nouvelle fois le taux d'intérêts global de la dette qui se positionne au 31/12/2020 à 1,02 % (répartition taux fixe 60 % / taux variable 40 %).

Sur le volet trésorerie, la Région Centre-Val de Loire a utilisé principalement, tout au long de l'année 2020, son programme de NEU CP. Le volume total d'émissions réalisées est de 850 M€. L'économie cumulée depuis 2014, en termes de frais financiers, s'élève à près de 4,6 M€ dont 4,2 M€ réalisés sur les cinq dernières années du fait d'émissions réalisées à taux négatifs (-0,30 % en moyenne pour l'année 2020).

Glossaire

Billets de trésorerie (NEU CP) : titres de créance négociables émis sur le marché monétaire de un jour à un an maximum. Ils permettent aux collectivités d'emprunter directement à court terme sans passer par le système bancaire et en obtenant des conditions très proches du marché monétaire.

Budget primitif : Voté par l'assemblée délibérante, c'est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la Région. Il est divisé en deux sections : le fonctionnement et l'investissement. Il est voté par fonction, c'est-à-dire avec une présentation par grands domaines de compétences.

Capacité de désendettement : la durée, en nombre d'années dont a besoin une collectivité pour rembourser la totalité de sa dette en supposant qu'elle y consacre toute son épargne brute.

Compte administratif : document qui rend compte de l'exécution du budget de l'exercice précédent au regard des recettes et des dépenses prévues et autorisées par l'assemblée délibérante. Il fait apparaître le résultat de fin d'année.

Contrat de Performance Energétique (CPE) : contrat de partenariat permettant à la Région de confier à son titulaire une mission globale de

conception, rénovation, financement, maintenance et exploitation sur 18 lycées régionaux. Le titulaire s'engage contractuellement sur la réalisation d'économies d'énergie, la Région payant des loyers sur la durée du contrat.

Dépenses d'investissement : recouvrent les opérations de construction, d'équipement, d'acquisitions et de travaux d'infrastructures ainsi que le remboursement en capital de la dette.

Epargne brute (ou autofinancement) : différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert à financer les dépenses d'investissement et le remboursement de la dette en capital.

Epargne réelle : épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette.

Recettes de fonctionnement : comprennent les impôts directs et indirects, des dotations de l'État, les ressources propres de la collectivité et des produits financiers.

Recettes d'investissement : comprennent des dotations et subventions de l'État, des concours d'autres collectivités, des ressources affectées ainsi que des emprunts.